

BULLETIN OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1865.

N° 6.

SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
16. Arrêté du 23 décembre 1862, portant classement des édifices de la résidence des Marquises.	40
17. Arrêté du 19 mars 1863, réglant la destination à donner aux bâtiments de Taïo-Hae et de Vaitahu.	42
18. Arrêté du 19 mars 1863, réglant le service spécial des îles Marquises.	43
19. Arrêté du 19 mars 1863, organisant une école de frères à Taïo-Hae.	45
20. Arrêté du 19 mars 1863, organisant une école de secours à Taïo-Hae.	45
21. Arrêté du 19 mars 1863, confiant le troupeau local des îles Marquises aux soins du Directeur des affaires indigènes.	46
22. Ordre du 20 mars 1863, chargeant Mgr. de Cambysopolis, vicaire apostolique des îles Marquises, de la direction des affaires indigènes de l'archipel.	48
23. Règlement du 20 mars 1863, pour la conduite des indigènes de l'île Nuka-Hiva	48
24 à 27. Nominations, mutations, etc.	55

N° 16. — *ARRÊTE* du 23 décembre 1862, portant classement des édifices de la résidence des Marquises.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,

BULL. OFF. N° 6. — ANNÉE 1863.

1.